

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 9 août 2010, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Louis Robert

M. Jacques Lessard

M. Yvan Pinsonneault

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Madame Martine Barber, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- Madame Odette Ménard, maire, souhaite la bienvenue aux citoyens présents et mentionne l'excellent travail de madame Annie Lévesque qui a assumé la préparation de l'assemblée et a assisté à la rencontre préparatoire du conseil durant l'absence pour vacances du directeur général et secrétaire-trésorier et de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

.- L'ordre du jour est révisé et accepté par tous.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

**Séance ordinaire du  
Lundi 9 août 2010 à 20 h 00.**

**ORDRE DU JOUR OFFICIEL**

**Mot de bienvenue**

**Moment de réflexion**

**Points pour délibération**

Doc.

**Assemblée du 12 juillet 2010**

1

→ Procès-verbal du 12 juillet 2010

1.1

Suivi du procès-verbal

**Assemblée du 9 août 2010**

2

Liste des comptes à payer

2.1 Ajouts du 9 août 2010

## Période de questions

### 3 Administration générale

#### 3.1 Gestion financière et administrative

3.1.1 → MAMROT - Adjudication des taux d'intérêts

3.1.2 → Samson Bélair/Deloitte & Touche - Services liés à l'analyse de certaines dépenses et documents dans la préparation des indicateurs de gestion

3.1.3 → SHQ - États financiers révisés 2008

3.1.4 → Détails des dépenses de la rue Claudette

3.1.5 Transferts budgétaires

#### 3.2 Conseil municipal

3.2.1 → MRC - Demande d'aide financière de la CODETIC à *Communautés rurales branchées*

3.2.2 → Régie des alcools, des courses et des jeux - Demande de licence

3.2.3 → Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes - Déclaration postale

3.2.4 → Les Week-ends Gourmands - Invitation

3.2.5 → Députée d'Iberville - Rencontre des maires de la circonscription d'Iberville

3.2.6 Nomination pro-maire

3.2.7 Substitut à la MRC

### 4 Sécurité publique

4.1 → Rapports des incendies

4.2 → Démission d'un pompier

4.3 Semaine de prévention

4.4 Formations des pompiers

4.5 Reconnaissance de M. Paquette

4.6 Embauche de 2 brigadières

### 5 Transport

#### 5.1 Voirie municipale

5.1.1 → MTQ - Travaux municipaux pour le pont Fournier

5.1.2 Attribution du contrat de lignage et de marquage

5.1.3 Contrat de neige

#### 5.2 Réseau routier

5.2.1 → MTQ - Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal

5.2.2 Avis de motion - Règlement sur l'identification des rues interdites aux camions

5.2.3 Avis de motion - Règlement sur l'ajout de panneaux d'arrêt sur St-Georges/St-Joseph

### 6 Aménagement, urbanisme et développement

#### 6.1 Aménagement, urbanisme et zonage

- 6.1.1 → MAMROT - Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
- 6.1.2 → Révision de la Loi sur les ingénieurs
- 6.1.3 Plan de lignage
- 6.1.4 Plan de pavage
- 6.1.5 Débroussaillage
- 6.2 Promotion et développement
  - 6.2.1 Trousse d'accueil
- 7 **Loisirs et culture**
  - 7.1 Activités récréatives
    - 7.1.1 Exposition artistique
    - 7.2.2 Programmation des cours d'automne
    - 7.2.3 Reconnaissance des animateurs du camp de jour
    - 7.2.4 Skate-park

### Période de questions

### Points d'information

### Correspondance

\* Afin de diminuer la quantité de papier utilisée, nous vous remettons seulement les documents déjà fournis en plusieurs exemplaires. S'il vous intéresse d'obtenir copie d'un point sans document, communiquez avec Annie pour l'obtenir.\*

- Co-1 → Quorum - Août 2010
- Co-2 Municipal World - Août 2010
- Co-3 Transport Routier - Juillet-Août 2010
- Co-4 Géomatique, la revue des arpenteurs-géomètres du Québec - Printemps 2010
- Co-5 Paradis, Lemieux, Francis - Saviez-vous que...
- Co-6 Chapdelaine & associés inc. - Assurance collective pour les élus municipaux
- Co-7 Le Groupe S.M. International inc. - Partenaire des régions du Québec
- Co-8 Turf Care - Invitation à une démonstration
- Co-9 Maison de Jeunes des Quatre Lieux - Dépôt du rapport annuel d'activités et du bilan financier
- Co-10 Sûreté du Québec - Rapport annuel d'activité
- Co-11 La Chambre de commerce de Farnham et région - Demande pour une succursale de la SAAQ
- Co-12 Citoyenneté et Immigration Canada - Programme de multiculturalisme
- Co-13 MAMROT - Le Web municipal au Québec
- Co-14 Hydro-Québec - Entente de contribution
- Co-15 Ville de Granby - Règlement «Les grandes affectations du sol»
- Co-16 Ville de Saint-Césaire - Participation à la Cour municipale
- Co-17 MRC - Soumission pour les travaux dans le cours d'eau Branche 1 du cours d'eau Nadeau

**Varia :** Formation d'un comité pour l'entente avec la Ville de Farnham

Période d'échange

Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION 08-237-10**

**PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2010 en ajoutant le texte suivant à la résolution 07-225-10 :

ATTENDU qu'il y aura deux fauchages au cours de l'été 2010;

De dispenser la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

**RÉSOLUTION 08-238-10**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMPTES À PAYER**

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après résumés :

Fournisseurs :	10042 à 10134	70 480.75 \$
Déboursés directs :	9983 à 10041	25 467.57 \$
Salaires :		29 060.50 \$

Adopté

.- Arrivée de monsieur Larbi Benkaddour à 20 heures 10.

**1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 HEURES 10**

.- Un citoyen interroge le conseil municipal sur ses intentions pour la rue Bernard au coin de la rue Laurent-Barré. On lui répond qu'au moment de l'asphaltage de la rue Laurent-Barré, ce petit bout sera asphalté et que pour l'hiver 2010-2011, il est prévu de le déneiger.

**Fin de la 1<sup>ère</sup> période de questions à 20 heures 15.**

**RÉSOLUTION 08-239-10**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - ADJUDICATION DES TAUX D'INTÉRÊTS**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 665-08, 676-09 et 677-09, la Municipalité de Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ange-Gardien a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datées du 24 août 2010, au montant de 3 797 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Municipalité de Ange-Gardien a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix offert</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>	<b>Coût réel</b>
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,01200	131 000 \$	1,30000 %	2011	3,16554 %
		135 000 \$	1,70000 %	2012	
		140 000 \$	2,15000 %	2013	
		145 000 \$	2,55000 %	2014	
		3 246 000 \$	2,75000 %	2015	
Financière Banque Nationale inc.	98,88400	131 000 \$	1,50000 %	2011	3,18911 %
		135 000 \$	1,65000 %	2012	
		140 000 \$	2,10000 %	2013	
		145 000 \$	2,50000 %	2014	
		3 246 000 \$	3,00000 %	2015	
Valeurs mobilières Banque Larentienne inc.	98,13100	131 000 \$	1,30000 %	2011	3,23226 %
		135 000 \$	1,75000 %	2012	
		140 000 \$	2,20000 %	2013	
		145 000 \$	2,55000 %	2014	
		3 246 000 \$	2,85000 %	2015	

RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,37670	131 000 \$	1,50000 %	2011	3,32630 %
		135 000 \$	2,00000 %	2012	
		140 000 \$	2,30000 %	2013	
		145 000 \$	2,70000 %	2014	
		3 246 000 \$	3,00000 %	2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNIMEMENT RÉSOLU que l'émission d'obligations au montant de 3 797 000 \$ de la Municipalité de Ange-Gardien soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la maire et la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorisant CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adopté

## **RÉSOLUTION 08-240-10**

### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - CONCORDANCE**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 797 000 \$ :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
665-08	3 178 000 \$
676-09	526 200 \$
677-09	92 800 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNIMEMENT RÉSOLU que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui à trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 797 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 24 août 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire de L'Ange-Gardien;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 24 février et le 24 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la maire et la secrétaire-trésorière adjointe. La Municipalité de Ange-Gardien, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté

**RÉSOLUTION 08-241-10**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - COURTE ÉCHÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNIMEMENT RÉSOLU que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 797 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 665-08, 676-09 et 677-09, la Municipalité de Ange-Gardien émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 24 août 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 665-08, 676-09 et 677-09, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

**RÉSOLUTION 08-242-10**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - SERVICES LIÉS À L'ANALYSE DE CERTAINES DÉPENSES ET DOCUMENTS DANS LA PRÉPARATION DES INDICATEURS DE GESTION**

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la maire, Odette Ménard, et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Martine Barber, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir avec Samson Bélair/Deloitte & Touche pour les services liés à l'analyse de certaines dépenses et documents dans la préparation des indicateurs de gestion.

Adopté

### **RÉSOLUTION 08-243-10**

#### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - DÉTAILS DES DÉPENSES DE LA RUE CLAUDETTE**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver le détail des dépenses de la rue Claudette indiquant une contribution municipale de 25% représentant 59 645.80 \$ à laquelle s'ajoutera un montant approximatif de 33 862.50 \$ pour la réalisation des travaux de pavage et d'installation de lampadaires à venir.

QUE le montant à payer par le promoteur est de 178 937.40 \$.

QUE le grand total des dépenses est de 238 583.20 \$

Adopté

### **RÉSOLUTION 08-244-10**

#### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser les transferts budgétaires des comptes de charges aux comptes d'immobilisations en ce qui à trait aux rénovations de l'hôtel de ville et de la bibliothèque et à l'acquisition et l'installation du filet du terrain de balle.

Adopté

### **RÉSOLUTION 08-245-10**

#### **CONSEIL MUNICIPAL - APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CODETIC DANS LE CADRE DU PROGRAMME COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES**

CONSIDÉRANT que plusieurs résidants, organismes ou entreprises situés en milieu rural n'ont pas accès au service Internet haute vitesse (IHV) sur le territoire de la municipalité de Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT que, selon une enquête effectuée en 2008 par la MRC de Rouville auprès de l'ensemble de sa population, tous les répondants n'ayant pas accès à un

service IHV souhaitent être reliés à un tel service et à un prix compétitif;

CONSIDÉRANT que la Corporation des technologies de l'information et des communications de la MRC de Rouville (CODETIC) a été constituée avec pour mandat premier de mettre en place, fournir et gérer un service IHV ou d'autres services de communication ou de télécommunication sur le territoire rural de la MRC de Rouville, et à ces fins, de recueillir les fonds nécessaires;

CONSIDÉRANT que la CODETIC demande, dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une aide financière pour la réalisation d'un projet collectif relatif à la fourniture d'un service IHV sans fil de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain et ce, avec la technologie WiMax;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Ange-Gardien est favorable à la demande de la CODETIC dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées* du gouvernement du Québec;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Ange-Gardien appuie la demande d'aide financière de la CODETIC dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour son projet de déploiement d'un service Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire rural de la MRC de Rouville.

Adopté

### **RÉSOLUTION 08-246-10**

### **CONSEIL MUNICIPAL - DÉCLARATION POSTALE DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES**

ATTENDU que Postes Canada investit 2.5 milliards de dollars dans la construction de nouveaux établissements et l'achat de nouveaux véhicules, de nouveau matériel et autres dans le but de moderniser le service postal public;

ATTENDU que Postes Canada s'attend à ce que la modernisation lui fasse économiser des millions de dollars par année, grâce en grande partie aux gains de productivité qui paveront la voie à l'élimination de milliers d'emplois dans

les collectivités de l'ensemble du pays;

ATTENDU que Postes Canada coupe aussi dans les services en fermant des bureaux de postes, en éliminant la livraison à domicile dans les régions rurales, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en appliquant d'autres mesures;

ATTENDU que les gains découlant de la modernisation postale pourraient servir à maintenir et à améliorer les services postaux publics et les emplois qui y sont liés;

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Ange-Gardien accepte de signer la déclaration postale qui demande à Postes Canada 1) de partager les avantages de la modernisation avec la population, à qui appartient Postes Canada; 2) de viser des objectifs plus socialement responsables dans le cadre de son projet de transformation postale.

Que cette résolution soit transmise à Monsieur Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

Adopté

### **RÉSOLUTION 08-247-10**

#### **CONSEIL MUNICIPAL - INVITATION DES WEEKENDS GOURMANDS**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 180 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux billets à la Municipalité de Rougemont pour «Les Weeks-ends Gourmands» ayant lieu le vendredi 10 septembre 2010.

Adopté

### **RÉSOLUTION 08-248-10**

#### **CONSEIL MUNICIPAL - NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Monsieur Jacques Lessard à titre de maire suppléant

pour la municipalité de Ange-Gardien pour une période de six mois;

D'autoriser ce dernier à signer tous les documents de la municipalité y compris les effets bancaires.

Adopté

### **RÉSOLUTION 08-249-10**

#### **CONSEIL MUNICIPAL - NOMINATION DU SUBSTITUT À LA MRC DE ROUVILLE**

CONSIDÉRANT le désir de Madame la maire qu'un conseiller soit appelé à la remplacer auprès de la M.R.C. en cas d'absence;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Monsieur Jacques Lessard à titre de substitut à la MRC de Rouville pour la municipalité de Ange-Gardien pour tout le mandat actuel.

Adopté

.- Dépôt des rapports du Service des incendies pour leurs activités du 11 juin au 21 juillet 2010.

### **RÉSOLUTION 08-250-10**

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE - DÉMISSION D'UN POMPIER**

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la lettre de démission de Monsieur Kevin Edwards à titre de pompier datée du 3 août 2010.

De remercier Monsieur Edwards pour ses 12 années de service au sein du Service des incendies de Ange-Gardien.

Adopté

## **RÉSOLUTION 08-251-10**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE - SEMAINE DE PRÉVENTION DU 3 AU 9 OCTOBRE 2010**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ange-Gardien ne possède pas de schéma de risque ni de plan d'intervention au sein du Service des incendies;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer certaines activités pour d'abord sensibiliser les citoyens à la prévention;

CONSIDÉRANT qu'une semaine de prévention des incendies a lieu au Québec durant la période du 3 au 9 octobre 2010;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le Service des incendies à effectuer des activités de prévention auprès des résidents de Ange-Gardien lors de la Semaine de prévention ayant lieu du 3 au 9 octobre prochain.

D'autoriser une dépense approximative de 300 \$ pour la tenue des activités organisées par le Service des incendies.

Adopté

## **RÉSOLUTION 08-252-10**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE - FORMATION DES POMPIERS**

CONSIDÉRANT la demande du chef des pompiers, Monsieur Philippe Chartrand, concernant la formations de plusieurs pompiers de Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT l'intérêt de neuf pompiers à une formation *Matières dangereuses*;

CONSIDÉRANT l'intérêt de trois pompiers à la formation *Pompier 1*;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un pompier à la formation *Officier*;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement de montants de 600 \$ par pompiers pour la formation *Matières dangereuses* et les dépenses et paiements relatifs à la formation de *Pompier 1* pour 3 pompiers et pour *Officier* pour 1 pompier.

Adopté

### **RÉSOLUTION 08-253-10**

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE - RECONNAISSANCE DE MONSIEUR PAQUETTE**

CONSIDÉRANT la demande du chef pompier, Monsieur Philippe Chartrand, à l'effet de souligner le départ de M. Paquette après 22 années de service;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 150 \$ pour l'organisation d'une activité pour souligner le bon travail de Monsieur Paquette.

De remercier grandement Monsieur Paquette pour ses services auprès du Service des incendies de Ange-Gardien.

.- Madame Odette Ménard demande le vote;

Ont voté pour : Louis Robert  
Yvan Pinsonneault

Ont voté contre : Larbi Benkaddour  
Jacques Lessard  
Odette Ménard

Rejeté

### **RÉSOLUTION 08-254-10**

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE - RECONNAISSANCE DE MONSIEUR PAQUETTE**

CONSIDÉRANT la demande du chef pompier, Monsieur Philippe Chartrand, à l'effet de souligner le départ de M. Paquette après 22 années de service;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard  
APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour  
ET RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 300 \$ pour l'organisation d'une activité pour souligner le bon travail et le dévouement de Monsieur Paquette au sein de l'équipe des pompiers de Ange-Gardien.

De remercier grandement Monsieur Paquette pour ses services auprès du Service des incendies de Ange-Gardien.

.- Madame Odette Ménard demande le vote;

Ont voté pour :       Larbi Benkaddour  
                              Jacques Lessard  
                              Odette Ménard

Ont voté contre :     Louis Robert  
                              Yvan Pinsonneault

Adopté

### **RÉSOLUTION 08-255-10**

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE - EMBAUCHE DE DEUX BRIGADIÈRES**

CONSIDÉRANT       qu'il y a lieu, pour la municipalité, d'assurer la sécurité des piétons à l'intersection des rues Saint-Joseph/Saint-Georges et Bernard/Principale;

CONSIDÉRANT       que l'embauche de brigadières est nécessaire à cette réalisation;

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard  
APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'embauche de deux brigadières qui assureront la sécurité des piétons à l'intersection des rues Saint-Joseph et Saint-Georges et des rues Bernard et Principale pour une période de 30 minutes le matin et 30 minutes en après-midi.

D'autoriser l'embauche d'une brigadière remplaçante qui serait sur appel pour effectuer un remplacement lorsque nécessaire.

Adopté

.- Arrivée de monsieur François Brisson à 8 heures 45.

### **RÉSOLUTION 08-256-10**

#### **VOIRIE MUNICIPALE - ATTRIBUTION DU CONTRAT DE LIGNAGE ET DE MARQUAGE**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder le contrat de lignage et de marquage au plus bas soumissionnaire, Lignes Maska, au montant de 8 517.25 \$, taxes incluses.

De mandater l'inspectrice en bâtiments, Madame Patricia Debel, à superviser les travaux au nom de la municipalité de Ange-Gardien.

Adopté

### **RÉSOLUTION 08-257-10**

#### **VOIRIE MUNICIPALE - ATTRIBUTION DU CONTRAT DE NEIGE**

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder le contrat de neige à Mario Côté et Roger Barber, plus bas soumissionnaire, en retenant l'option 2 au montant de 391 705.14 \$, taxes incluses pour le déneigement des rues de la municipalité avec fondant et abrasifs;

De retenir également l'option 3 du plus bas soumissionnaire pour la fourniture d'un système de GPS pour le service de déneigement au montant de 5 222.74 \$, taxes incluses.

Adopté

### **AVIS DE MOTION 08-258-10**

#### **RÉSEAU ROUTIER - RÈGLEMENT SUR L'IDENTIFICATION DES RUES INTERDITES AUX CAMIONS**

Monsieur Larbi Benkaddour donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller présentera à une séance subséquente de ce conseil un règlement sur l'identification des rues interdites aux camions.

**AVIS DE MOTION 08-259-10**

**RÉSEAU ROUTIER - RÈGLEMENT SUR L'AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT À L'INTERSECTION DES RUES SAINT-JOSEPH ET SAINT-GEORGES**

Monsieur François Brisson donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller présentera à une séance subséquente de ce conseil un règlement sur l'ajout de panneaux d'arrêt à l'intersection des rues Saint-Joseph et Saint-Georges.

Adopté

**RÉSOLUTION 08-260-10**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE - PLAN DE PAVAGE**

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspectrice en bâtiments, Madame Patricia Debel, concernant la réparation d'une section d'asphalte dans le rang Séraphine;

CONSIDÉRANT qu'un montant sera nécessaire pour réparer le rang Séraphine;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les argents nécessaires pour la réfection du rang Séraphine soient pris à même le fonds réservé des carrières et sablières.

Adopté

**RÉSOLUTION 08-261-10**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE - ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DÉBROUSSAILLAGE**

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Agri Services non conforme à l'appel d'offres lors de l'ouverture des soumissions;

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder le contrat de débroussaillage à André Paris inc. au taux horaire de 90 \$, représentant une dépense totale approximative de 1 700 \$.

Adopté

**RÉSOLUTION 08-262-10**

**PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT - TROUSSE D'ACCUEIL**

CONSIDÉRANT qu'aucune trousse d'informations n'est disponible pour les nouveaux résidents de Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT qu'aucune liste des services municipaux, des entreprises situées sur le territoire de la municipalité, de la MRC et du CLD n'est disponible aux bureaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une telle trousse serait bénéfique aux nouveaux arrivants;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 2000 \$ pour la création d'une trousse d'accueil destinée aux nouveaux résidents de Ange-Gardien.

Adopté

**RÉSOLUTION 08-263-10**

**ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES - EXPOSITION ARTISTIQUE**

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs artistes méconnus qui résident à Ange-Gardien qui aimeraient exposer leurs oeuvres;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté pour l'art par les citoyens de Ange-Gardien lors des activités du 150<sup>ième</sup> anniversaire;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 250 \$ pour la tenue d'une exposition artistique à l'automne.

Adopté

## **RÉSOLUTION 08-264-10**

### **ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES - COURS D'AUTOMNE**

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la tenue des cours de yoga, de cardio-musculation, de karaté, de piano et des activités parascolaires à l'automne, tel que le stipule le rapport préparé par la coordonnatrice aux loisirs.

Qu'un maximum de deux inscriptions par cours soit assumé par la municipalité dans le cas où un minimum d'inscription est requis afin de s'assurer du début du cours. Le tout pour un montant maximal de 1000 \$.

Adopté

## **RÉSOLUTION 08-265-10**

### **ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES - RECONNAISSANCE DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR**

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant total de 260 \$ pour bonifier le travail de tous les employés du camp de jour.

Adopté

## **2<sup>ième</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 HEURES 25**

.- Un citoyen s'informe sur le règlement concernant les feux à ciel ouvert dans la municipalité. Madame Ménard lui mentionne que ce règlement est régi par la Sûreté du Québec de Marieville. Il est également mentionné qu'il serait bien d'informer les citoyens en publiant les articles relatifs aux feux à ciel ouvert dans le Gardangeois.

**Fin de la 2<sup>ième</sup> période de question à 21 heures 30.**

## **RÉSOLUTION 08-266-10**

### **HYGIÈNE DU MILIEU – NÉGOCIATIONS – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA CONDUITE D'AMENÉE**

CONSIDÉRANT les changements demandés par la Ville de Farnham dans l'entente intermunicipale relative à la conduite d'amenée;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de constituer la formation d'un comité pour la tenue des rencontres avec la Ville de Farnham dans le dossier de la conduite d'amenée;

Que ce comité sera formé des conseillers Yvan Pinsoneault, Larbi Benkaddour, François Brisson, Louis Robert et de Odette Ménard, maire.

Adopté

## **RÉSOLUTION 08-267-10**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever l'assemblée à 21 heures 35.

Adopté

---

Odette Ménard, maire

---

Martine Barber, sec.-trésorière adjointe